



Fabienne HALOUI

Maison du Citoyen

13, rue Tourgayranne

84100 – ORANGE

☎ 06..23.77.09.16

Courriel : fabienne.haloui@orange.fr

Orange, le 29 mai 2012

Au Collectif 84 pour une paix juste et durable entre palestiniens et israéliens

Aux membres et organisations du Collectif,

Je souhaitais vous féliciter de l'initiative que vous avez prise en direction des candidats aux élections législatives dans le département de Vaucluse.

Dans un moment électoral où les débats sont centrés essentiellement sur les questions intérieures de la France, il est bon de rappeler aux futurs députés la nécessaire responsabilité qui doit être la leur dans le soutien à la lutte du peuple palestinien pour un état libre, indépendant et viable.

C'est donc très volontiers que je porte à vote connaissance la position du Front de Gauche aux 3 questions que vous soulevez :

1/ Le Front de Gauche reconnaît l'Etat de Palestine dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et dans le respect du principe du droit au retour des réfugiés, conformément aux résolutions de l'ONU.

Il refuse qu'une impunité soit assurée au gouvernement israélien en matière de violation du droit international.

Des contraintes et des sanctions doivent être exercées pour conduire à l'exécution des résolutions de l'ONU.

Il est donc naturel que je sois effectivement favorable à l'adoption d'une résolution demandant à la France de reconnaître de manière explicite et directe l'Etat Palestinien

2/ En juillet prochain devrait être adopté le traité international sur le commerce des armes.

Pour que la coopération militaire et policière entre la France et Israël en général et les ventes d'armes françaises en particulier soient transparentes, le Front de Gauche est favorable à la création d'une Commission d'enquête parlementaire sur la coopération sécuritaire de la France et de L'UE avec Israël, et à un moratoire sur cette question.

3/ Des mesures restrictives sur l'entrée des produits issus des colonies israéliennes

en France et dans l'UE sont nécessaires, en établissant une liste noire des entreprises israéliennes qui violent délibérément l'esprit des dispositions prises par l'UE en exportant des produits provenant des territoires occupés.

Les produits de ces entreprises doivent être interdits en France et sur le territoire européen. La colonisation est illégale. Tout commerce et tout investissement qui la favorise doit être aussitôt frappé d'illégalité.

Une liste noire des entreprises françaises qui ont conclu des contrats en contradiction avec le droit international doit être dressée et rendue publique. Celles-ci devront cesser immédiatement leur activité sous peine de sanctions.

La France et l'UE doivent faire appliquer strictement l'interdiction, pour les entreprises Françaises et européennes, de participer, par des investissements illégaux, à la colonisation

En conclusion, je souhaitais vous faire savoir que si les électeurs de la 4ème circonscription décident de m'élire députée, je m'engage à prendre des initiatives permettant une solidarité active avec le peuple palestinien.

Vous souhaitant bonne réception de la présence, Veuillez croire à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Fabienne HALOUI